

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 30 (1935)
Heft: 5

Artikel: La Société d'art public à La Tour de Peilz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172744>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Société d'art public à La Tour de Peilz

La Société d'art public, Section vaudoise du Heimatschutz, a tenu son assemblée générale annuelle dans le charmant bâtiment de l'Ancien stand de La Tour de Peilz, que les sociétés nautiques ont très bien su adapter à leurs besoins.

Le président, M. Adrien Taverney, ancien professeur à l'université de Lausanne, a présenté un excellent rapport sur l'activité du comité en 1934. Plusieurs interventions contre des projets de constructions jurant avec l'ambiance ont été couronnées de succès. Il est intéressant de voir combien la population est reconnaissante à la Société d'art public pour ses interventions et les autorités aussi, qui se trouvent souvent gênées, devant telle demande, par toute sorte de contingences locales.

Avec satisfaction on a appris que les dispositions fédérales sur l'établissement des conduites électriques à haute tension vont être modifiées pour ce qui concerne la mise à l'enquête des projets. On sait qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'enquête publique, les compagnies établissent leurs lignes à leurs risques et périls après qu'une commission de techniciens s'est prononcée, mais, une fois la ligne installée il est difficile d'obtenir une modification, — on l'a bien vu avec le sort de la pétition des 1200 signataires de La Côte contre la récente ligne à haute tension qui a balaféré de beaux paysages.

Le comité s'est occupé de la question du château d'Oron, du mobilier et des collections qui s'y trouvent. On sait qu'une grande loterie, autorisée par le Conseil d'Etat, est maintenant lancée pour pouvoir conserver ce morceau du patrimoine national.

La question de l'emploi de la tôle et celle des garages ont retenu l'attention de la société.

Au cours de la discussion qui a suivi le rapport et qui fut des plus intéressantes, l'assemblée a enregistré avec plaisir la nouvelle que l'avant-projet de révision de la loi vaudoise sur la police des constructions, demandée depuis tant d'années, est maintenant soumis à une commission consultative. L'assemblée a émis à l'unanimité le désir bien légitime que la Société d'art public soit représentée au sein de cette commission consultative dont les délibérations donneront le projet qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

Le problème du bois dans la construction — et l'on sait combien il inquiète les communes forestières, — a donné aussi lieu à un échange de vues fort suggestif.

Les comptes ont été approuvés et décharge donnée à M. Pierre Fiaux, secrétaire-caissier, qui a succédé à son père, le regretté François Fiaux, dans cette double fonction de dévouement.

Ensuite, l'assemblée a entendu un captivant exposé du syndic de La Tour de Peilz, M. Ad. Burnat, architecte, sur le plan d'extension de cette commune au territoire étendu et dont le noyau est constitué par une des plus anciennes et illustres bourgades du Pays de Vaud. Le syndic a parlé des récentes décisions prises par les autorités communales sur la police des constructions, entre autres sur le projet d'une énorme bâtisse en demi-cercle haute de 6 étages et comprenant 131 appartements à l'entrée de la ville, à proximité immédiate du parc public E.-L. Roussy. Le Conseil d'Etat a donné plein et entier gain de cause aux autorités communales qui avaient fait opposition contre ce projet.

M. Ad. Burnat a montré les diverses zones du plan d'extension, comment le plan de La Tour de Peilz était parvenu à sauvegarder l'ancienne ville, avec ses perspectives et bâtiments intéressants et comment la zone du territoire au-dessus de la voie ferrée avait pu être soumise à un plan dont les propriétaires ont même demandé qu'il fût étendu. Là aussi on a constaté que la population est très compréhensive de la nécessité de sauvegarder le paysage et les constructions qui ont du cachet.

Cette attrayante réunion s'est terminée par une promenade dans l'ancienne partie de la ville de La Tour de Peilz. La pluie qui tombait à torrents n'a pas refroidi le zèle et l'admiration des participants, guidés par M. le syndic Burnat. L.

Le Valais enlaidi

La rançon du progrès, c'est l'enlaidissement méthodique, inexorable et continu du Valais.

Le mal est multiple et divers.

Tout au long des chemins, les peupliers sont abattus alors qu'ils donnaient souvent à l'artère une perspective impressionnante et coupaient la monotonie et l'aspect ennuyeux de la plaine. Avec une obstination barbare on s'acharne à niveler les bords de la route et le paysage en devient aussi laid qu'un visage auquel il manquerait des moyens d'expression.